

Paris, le 20 juin 2018

RGPD : le Conseil national de l'Ordre des médecins et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés publient un guide pratique à l'attention des médecins

Le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), adopté au niveau européen, est entré en application le 25 mai 2018.

Les médecins, et les professionnels de santé de manière générale, sont directement concernés par la protection des données personnelles, qui s'articule avec le respect du secret professionnel.

Le guide pratique, élaboré et rédigé conjointement par le CNOM et la CNIL, accompagne les médecins dans la mise en œuvre des obligations prévues par la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles. Il propose une approche pragmatique et des fiches thématiques, qui peuvent être consultées distinctement.

Pour consulter le guide :

https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/guide_cn timer_cnil_rgpd.pdf

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse :

Charles Van den Boogaerde - 06 30 10 85 57

CNIL

presse@cnil.fr - 01.53.73.22.13